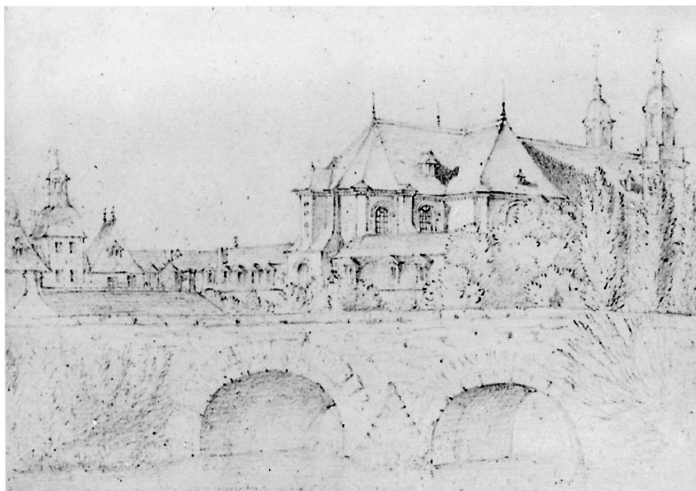




- 1 - L'ancien Collège : dessin de Langin-Desnoyers [coll. M.B.]

Colette Cosnier, en préparant son ouvrage, « *Parcours de Femmes à Rennes* »¹ a consulté les documents d'archives relatifs à la prostitution. Elle a sélectionné pour cet article de l'Echo des Colonnes la correspondance échangée par les autorités sur les dangers de la prostitution aux abords mêmes du vieux Collège/Lycée de Rennes

De l'influence de la prostitution sur l'ouverture d'une porte de lycée

Au XIX^e siècle, le lycée est au centre d'un quartier chaud : les maisons de tolérance plus ou moins officielles abondent rue Saint-Thomas et dans les rues adjacentes. En 1835, le proviseur demande aux différentes autorités de prendre des mesures pour mettre fin au scandale que constitue cette cohabitation. Il déclenche alors une affaire qui remontera jusqu'au ministre de l'Instruction publique et dont certaines pièces, rapports et correspondances sont conservées aux Archives d'Ille-et-Vilaine (dossier I 51).

Dans sa séance du 9 juillet, le Conseil académique délibère sur "les graves inconvénients déjà signalés résultant de la situation du Collège royal au milieu d'un quartier infesté de femmes publiques." Les membres du conseil déplorent alors "de ne pouvoir actuellement porter un remède efficace à un état de choses si déplorable." Mais, s'il importe de "dérober autant qu'il sera possible aux élèves le spectacle d'immoralité qu'ils ont continuellement sous les yeux", la législation ne donne pas pour autant "aux magistrats chargés de la police le droit de désigner aux femmes publiques les quartiers qu'elles doivent habiter." Que faire ? prudents, le recteur Legrand et le Conseil académique en appellent à "la sollicitude de M. le Maire" et le prient de prendre des mesures avec les magistrats compétents pour éloigner de l'établissement scolaire les femmes "signalées comme se livrant publiquement à la prostitution.»

On devine le peu d'enthousiasme du maire : ces rues chaudes sont voisines de la caserne Kergus... C'est-à-dire des clients des prostituées ! Comment réagira-t-il devant la lettre que, neuf jours plus tard, lui adresse le recteur ? Celui-ci rappelle les inquiétudes des familles et celle du conseil devant "cette question qui intéresse à un si haut point les mœurs de la jeunesse", "les femmes publiques offrant à toutes les heures du jour, le spectacle de l'immoralité la plus éhontée", et le recteur déplore "qu'il ne soit pas possible de porter immédiatement un remède efficace à un état de choses déplorable par l'établissement d'une nouvelle porte d'entrée."

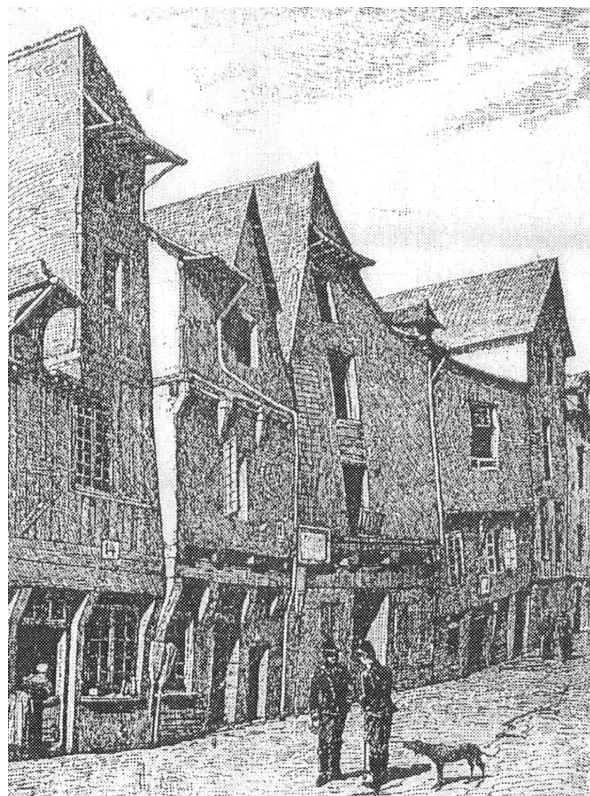
L'inertie du maire va susciter l'indignation du ministre de l'Instruction publique, grand maître de l'Université, Narcisse de Salvandy, qui envoie donc au préfet une véritable mise en demeure :

"Monsieur le Préfet,

J'ai déjà appelé votre attention sur des maisons de débauche qui existent dans le voisinage du Collège royal de Rennes. Vous m'avez transmis, à ce sujet, une lettre de M. le Maire de cette ville que vous aviez invité à prendre des mesures pour faire cesser l'inconvénient signalé.

Les objections que présente M. le Maire contre la possibilité de la suppression des dites maisons ne paraissent pas fondées, à Paris aucune maison de ce genre ne peut exister dans le voisinage des établissements d'éducation. Il semble que cette interdiction pourrait être également appliquée dans d'autres villes.

L'article 10 de la loi du 22 juillet 1791 et l'action de police municipale conférée au maire paraissent plus que suffisants pour motiver une intervention de l'autorité qui, dans l'intérêt du bon ordre et pour la sûreté des établissements d'éducation, ne doit pas laisser subsister des lieux immoraux et dangereux dans leur voisinage immédiat.



- 2 - Rue St Thomas, face à la sortie du collège. Dessin Th. Busnel.